



## Téléservice : Pré-demande de carte d'identité

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec un compte ANTS ou via FranceConnect

Se munir de ses identifiants

Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

Conservez le numéro de votre Pré-demande : il est indispensable à la mairie.

**▲ Attention** : la pré-demande concerne uniquement un dossier déposé en France.

Accéder au  
service en ligne ↗

(<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>)

Vérfié le 28 novembre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Carte d'identité d'un majeur : première demande (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1341>)
- Carte d'identité perdue ou volée : comment acheter un timbre fiscal ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33805>)
- Comment remplir le formulaire de demande de carte d'identité ou de passeport ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33640>)
- Renouvellement de la carte d'identité d'un mineur (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21090>)